

1. *Débitrice:* **Müller et Partenaires Ingénieurs SA**, p.a.
M. Alexander Max Müller, rue de la Gare 13, 2074 **Marin-Epagnier**
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 2001 Neuchâtel, 10.12.2002
3. *Heure/local:* 08.00 Heure, Hôtel des Arts, rue Pourtalès 3
Autres indications: Dépôt des conditions de vente, de l'état des charges et du rapport de l'expert: 11 novembre 2002
Le dossier d'expertise, les conditions de vente et l'état des charges peuvent être consultés à l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, Beaux-Arts 13 à Neuchâtel.
4. *Echéance pour la remise des créances:* 31.10.2002
5. *Objets des enchères:* Vente locaux industriels ou commerciaux en propriété par étage
Cadastre: Marin-Epagnier
Désignation de la parcelle:
Parcelle no 3198/K Plan folio 7, LES SORS, SUR LES PLANCHES, 72,8/1000 de part de copropriété sur l'immeuble No 3000 Avec droits spéciaux sur l'unité juridique comprenant:
Etage: 2ème: locaux industriels ou commerciaux sud 441m2 sis avenue des Champs-Montants 16A, 2074 Marin-Epagnier
Total surface 441 m2 ~
Estimations:
cadastrale 2001 CHF 774'000.00
de l'expert 2002 CHF 860'000.00
Désignation de la parcelle de base:
Parcelle no 3000 Plan folio 7, LES SORS, SUR LES PLANCHES, jardin (543m2), accès, place (2'920m2), bâtiment industriel, artisanal (1'810m2), partie entrepôt (BS 320m2), sis avenue des Champs-Montants 16A, 2074 Marin-Epagnier
Vente requise par le(s) créancier(s) gagiste(s) en 1er et 2ème rang.
6. *Remarques:* Renseignements auprès des REALISATIONS IMMOBILIERES, avenue Léopold-Robert 63 à La Chaux-de-Fonds, 032/919.61.09
Notre site internet www.ne.ch/viepratique/immobilier
Visite le mercredi 20 novembre 2002 à 15 h 30 à 16h 30 sur rendez-vous avec la gérance Fiduciaire Daniel Jaggi SA, Transactions immobilières, Promenade-Noire 5, 2001 Neuchâtel, 032.724.40.88.
Aucun droit de préemption (art. 712 c, CCS) n'est annoté au Registre foncier, ni mentionné dans le règlement de copropriété.
Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil (acte de naissance, livret de famille) ou d'un passeport, et pour les sociétés, d'un extrait du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 (LFAIE). Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

Office des Poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz
2300 La Chaux-de-Fonds

(00680808)